

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 2 février 2018

1 Million d'euros au bénéfice des communes touchées par les inondations.

La Métropole du Grand Paris débloque un fonds de concours !

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, a réuni le 2 février 2018 le premier Conseil métropolitain de l'année en ajoutant à l'ordre du jour de cette séance une **délibération de création d'un fonds de concours aux communes sinistrées par les inondations.**

Le Président de la Métropole a débuté la séance en exprimant sa solidarité envers les communes touchées et en réagissant vivement aux attaques formulées.

« Il est indigne de mettre en cause la Métropole du Grand Paris, responsable depuis 32 jours seulement en matière de GEMAPI surtout pour des communes qui sont hors de son périmètre. En urgence, avec Sylvain BERRIOS, Vice-Président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, nous avons décidé de débloquer pour l'instant, comme en 2016, un fonds de concours d'1 million d'euros au bénéfice des communes touchées par les inondations liées aux crues, qui en feraient la demande » précise Patrick OLLIER.

La **Métropole du Grand Paris hérite d'un système insuffisamment robuste**, qui ne permet pas d'assurer de façon satisfaisante la protection des populations, des immeubles et des biens en cas de crues importantes régulières, sans même parler d'évènements exceptionnels.

La Métropole a par exemple débloqué en 2016 le financement de la vanne écluse de Joinville à hauteur de 250 000 € pour un total 3,6 millions € compensant le désengagement du département de la Seine-Saint-Denis.

La Métropole s'engage par ailleurs dans l'exercice de sa compétence propre dans une démarche de montée en puissance de planification d'investissements, de priorisation stratégique d'équipements de protection, d'opérations de prévention et de lutte contre les inondations sur son territoire.

« J'aimerais que chacun pense à sa responsabilité qui est celle de la solidarité » affirme Sylvain BERRIOS.

L'enveloppe totale des crédits affectés à **ce fonds s'élève pour l'instant à 1 000 000 € au bénéfice des communes reconnues en état de catastrophe naturelle au titre des inondations.** Il a vocation à financer la réalisation ou la remise en l'état d'un équipement endommagé en raison des inondations ainsi que le nettoyage des déchets accumulés par les crues.

Suite aux témoignages des différents maires des communes touchées par les inondations, notamment Sylvie ALTMAN, maire de Villeneuve-Saint-Georges, Didier GUILLAUME, maire de Choisy-le-Roi, Brigitte MARSIGNY, maire de Noisy-le-Grand, Didier GONZALES, maire de Villeneuve-le-Roi, François VAUGLIN, maire du 11^{ème} arrondissement de Paris, Michel HERBILLON, député du Val-de-Marne, Philippe GOUJON, maire du 15^{ème} arrondissement de Paris, Jacques JP MARTIN, maire de Nogent-sur-Marne et Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^{ème} arrondissement, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail avec le SIPPÉREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de

Communication) et le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) pour examiner les dispositifs de résilience en matière de fourniture d'énergie par des exemples concrets (rehaussement des compteurs d'électricité et de gaz, réseaux de transport et de distribution, solution de retour à la normale...)

Débat d'orientations budgétaires (DOB) :

Le DOB s'est tenu sous la présidence de Patrick OLLIER et sur le rapport de Denis BADRE, Conseiller métropolitain délégué au budget. Les ressources, nettes des dépenses de redistribution du circuit financier métropolitain, seront réduites en 2018.

En effet, la principale recette de fiscalité économique, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), de la Métropole est annoncée en légère baisse en 2018.

Les dépenses de fonctionnement de la MGP hors circuit financier sont affectées en 2018 à la poursuite de la construction des outils de planification stratégique (SCoT, PMHH, PCAEM, SMAN) et au lancement d'actions (centres-villes vivants, logistique, IMGP 2, Vélib' Métropole).

Planification stratégique :

Pour la Métropole, cette année va être marquée par une planification stratégique dense avec la montée en puissance des travaux d'élaboration des documents stratégiques et la mise en œuvre de la deuxième édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris ».

Vélib' Métropole :

Patrick OLLIER a profité de l'occasion pour rappeler son exigence vis-à-vis du prestataire Smovengo quant au calendrier de déploiement des stations de Vélib' Métropole.

« J'ai instamment demandé aux dirigeants de Smovengo, que j'ai reçu à ma demande, de respecter leurs engagements contractuels en particulier pour le déploiement des stations dans les 66 communes de la Métropole hors de Paris qui ont adhéré à Vélib' Métropole et de les formaliser par écrit dans les meilleurs délais ».

Vœu relatif au développement de l'urbanisme transitoire :

Vu les compétences de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement et de développement de l'espace métropolitain et d'innovation numérique notamment, le **Conseil métropolitain a émis le vœu** que la MGP lance une **réflexion sur la réalisation de lieux d'urbanisme transitoire**, en prenant en compte la dimension multi-usages et multifonctions, l'ancrage dans l'économie, particulièrement dans le secteur du numérique et l'approche en réseau. Ce vœu engage également la Métropole à **sensibiliser les futurs candidats au développement de solutions d'occupation temporaire**, dans le cadre de la deuxième édition de l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » et à **organiser un appel à projets de développement d'urbanisme transitoire à l'échelle métropolitaine**.

Elections :

Sous la présidence de Patrick OLLIER, l'élection des membres du Bureau de la Métropole a eu lieu. Ont été élus :

➤ VICE-PRESIDENTS :

- 17ème vice-président : Jean-Yves LE BOUILLONNEC (Maire de Cachan, 94)
- 19ème vice-président : Patrick BEAUDOUIN (Maire de la ville de Saint-Mandé, 94)

Contact presse : Maria BREIDY - Directrice de la communication
Téléphone : 01 82 83 87 00 – maria.breidy@metropolegrandparis.fr